



Fonds au Profit des Victimes
The Trust Fund for Victims



Rapport de la Présidente du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes

Vingtième session de l'Assemblée des États Parties
6 - 11 Décembre 2021

Madame La Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil de direction du Fonds au Profit des Victimes, je salue chaleureusement tous les délégués ici présents ainsi que ceux absents à cette Session en raison des contraintes imposées de l'épidémie de COVID-19.

J'ai le grand honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, pour la seconde fois, devant cette auguste Assemblée des États Parties en tant que Présidente du Conseil de Direction, pour vous informer des activités entreprises par le Fonds au profit des victimes, ainsi que de nos réalisations à ce jour mais aussi les nombreux défis que nous devons bientôt affronter.

Il s'agit également pour la dernière fois que m'incombera cet honneur dans la mesure où le Conseil de Direction actuel arrive au terme de son mandat.

A ce titre, je souhaiterais exprimer une fois encore ma reconnaissance à mes collègues membres du Conseil qui m'ont élue à ce poste, et qui n'ont cessé de contribuer activement à nos travaux avec persévérance dans l'accomplissement de notre mission commune au service du Fonds au profit des victimes.

Je souhaiterais ainsi exprimer ma plus profonde gratitude à mes collègues Madame la Baronne Arminka Helić, Monsieur Sheikh Mohammed Belal, Madame Minou Tavárez Mirabal et Monsieur Gocha Lordkipanidze.

Enfin, je souhaite la bienvenue à M. Andres Parmas qui a été nommé au Conseil de direction en avril de cette année, reprenant ainsi le mandat de M. Gocha Lordkipanidze qui est désormais juge à la Cour Pénale Internationale.

Je remercie également les États Parties d'avoir procédé à la nomination de candidats pour le nouveau Conseil de direction, qui je suis convaincue saura perpétuer les succès des importantes contributions engrangées par les membres sortants.

Durant ces dernières années, nous avons donné le meilleur de nous en apportant des innovations considérables par des idées, de l'énergie et de l'expertise et au-delà le don de soi par le travail pro Bono pour rendre plus performant le Fonds au profit des Victimes et rendre plus visible les actions. Ce travail a contribué à donner de l'espoir aux victimes survivantes, leurs familles, leurs communautés et la confiance plus accrue des Partenaires et donateurs. **De 6 Projets /programmes, nous avons atteints à ce jour 28 après d'après travail et sacrifices par le Conseil et le Secrétariat, y inclus notre personnel sur le terrain.**

Madame la Présidente, Excellences Mesdames et Messieurs,

Le Fonds au profit des victimes a multiplié ses efforts afin de poursuivre son travail dans les meilleures conditions possibles pour assurer en temps utile des mesures de réparations au profit des victimes malgré l'épidémie de COVID-19 qui affecte encore le monde entier. Les victimes malgré leur vulnérabilité pour les préjudices subis sont plus affectées mais demeurent soutenues par le Fonds.

A cet égard, il est important de souligner qu'en plus de la mise en œuvre des ordonnances de réparation, le Fonds a également poursuivi ses efforts dans le cadre de ses nombreux programmes d'assistance bénéficiant à des milliers de victimes survivantes de crimes atroces relevant de la compétence de la Cour, conformément à son double mandat d'assistance et de réparation.

En effet, Le Fonds au profit des victimes poursuit depuis maintenant plusieurs années sa bataille courageuse pour la justice réparatrice au profit de millions de victimes. Même lorsque les auteurs des crimes concernés sont poursuivis devant la Cour pénale internationale, le préjudice des victimes de ces crimes incommensurables ne peut être oublié et se doit d'être réparé de manière durable et profonde, tant au niveau individu qu'au niveau communautés.

Madame la Présidente, Excellences Mesdames et Messieurs,

Le Fonds au profit des victimes a su faire face à de nombreux défis au cours de l'année qui s'écoule. Ce fut une année riche en activités et le Fonds met en œuvre à l'heure actuelle des réparations dans quatre affaires. Trois ayant lieu dans l'Est de la RDC, dans la province d'Ituri, et une affaire dans le Nord du Mali, qui continuent malheureusement à être en proie à des conflits violents avec la complexité de l'épidémie de COVID-19.

En cette fin année 2021, le Fonds voudrait faire l'état des réalisations suivantes :

Premièrement, dans le cadre de l'affaire *Lubanga* j'ai le plaisir de vous informer que le Fonds a commencé à mettre en œuvre des réparations par le biais de son partenaire d'exécution. Le Fonds a lancé en mars de cette année un programme de réparations collectives basé sur des services au profit d'ex-enfants soldats et de leurs familles. Il est important de souligner à cet égard qu'il s'agit là d'un programme d'une complexité et d'un volume sans précédent, et d'une valeur maximale de 9,5 millions de dollars des États-Unis pour une durée de 5 ans.

Le Fonds est également sur le point de mettre en place un programme de réparations symboliques.

Deuxièmement dans l'affaire *Ntaganda* Le Fonds a lancé en novembre de cette année un programme visant à répondre aux besoins les plus urgents de victimes. Ces progrès considérables ont eu lieu alors même que la mise en œuvre des mesures de réparation se poursuit et s'accélère, en dépit des nombreuses difficultés opérationnelles en particulier en Ituri.

Au moment je m'adresse à vous, le Fonds est sur le point de finaliser le plan de mise en œuvre des réparations ordonnées par la Cour dans l'affaire *Ntaganda*, qui est étroitement lié au programme de réparations mis en place concernant l'affaire *Lubanga* ; un processus de planification qui s'achèvera très prochainement le 17 décembre.

Troisièmement dans l'affaire *Katanga*, l'achèvement des activités au profit des 297 victimes bénéficiaires est très proche dans la mesure où la mise en œuvre du soutien au logement et du soutien psychologique qui sera fourni aux victimes est imminente.

Il faut noter que ce travail à Ituri a été possible grâce aux efforts combinés du personnel du Fonds au profit des victimes, tant à Bunia qu'à La Haye, et des représentants légaux des victimes, avec le soutien important du Greffe de la Cour, aussi bien sur le terrain qu'à La Haye.

Quatrièmement, au sujet de la mise en œuvre des réparations dans l'affaire *Al Mahdi*, l'identification des bénéficiaires individuels est désormais terminée et le Fonds a fait d'importants progrès concernant le versement des indemnités individuelles, qui fut une action prioritaire : des indemnités au bénéfice de 774 descendants des saints associés aux mausolées détruits ont été octroyées, parmi lesquels 381 bénéficiaires sont des femmes et 393 des hommes.

Le Fonds procédera prochainement à la mise en œuvre de réparations collectives par le biais de ses partenaires d'exécution au profit de la communauté de Tombouctou. Celle-ci vise à répondre au préjudice moral et économique causé à cette dernière du fait des crimes pour lesquels Al Mahdi a été condamné.

Aussi dans le cadre de la mise en œuvre de cette Ordonnance de la Cour ; une étape très importante et très médiatisée a été célébrée par le Fonds avec l'organisation au Mali de la cérémonie de remise de réparations symboliques de l'Euro au Peuple Malien et à l'UNESCO pour laquelle j'ai été honorée de co-organiser avec le Président du Mali le 30 mars 2021 à Bamako.

J'ai été également très honorée à l'occasion d'être accompagnée par Madame la Procureure Fatou Bensouda à la cérémonie à Bamako et lors de ma visite dans la Cité des 333 Saints à Tombouctou, visite qui nous a profondément touchées, et qui nous a permis de rencontrer des victimes des crimes pour lesquels Al Mahdi a été condamné et les communautés affectées.

Enfin dans le cadre de l'affaire Ongwen, la procédure de mise en œuvre de réparations est encore à un stade précoce : le Fonds va soumettre ses observations aujourd'hui le 6 décembre en ce qui concerne le contexte opérationnel du futur programme de mise en œuvre de réparations, sur la base des enseignements tirés de son programme d'assistance et son réseau de partenaires et de parties prenantes en Ouganda.

Madame la Présidente , Excellences Mesdames et Messieurs,

L'expérience du Fonds au profit des victimes dans la mise en œuvre des réparations a montré qu'il s'agit d'une activité nécessitant énormément de travail, des adaptations constantes aux circonstances opérationnelles qui ne cessent d'évoluer. Un engagement continu avec les victimes et leurs représentants légaux, une collaboration étroite avec le Greffe, tant au niveau de ses bureaux extérieurs que du personnel basé à La Haye un alliage d'expertise juridique et opérationnelle au sein même du Fonds et du Conseil sont à saluer.

A ce sujet, je souhaiterais exprimer ma gratitude au Secrétariat, en particulier au personnel sur le terrain, pour leur engagement constant et leur persévérance.

Madame le Président, Excellences Mesdames et Messieurs,

Je suis ravie de vous confirmer que le Fonds continue de déployer ses programmes d'assistance, y compris dans des pays où le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale n'a pas entamé des enquêtes que récemment.

Le Conseil de direction a été très soucieux de guider la mise en œuvre de 10 projets dans les provinces de l'Ituri et du Kivu du Sud et du Nord, en République Démocratique du Congo.

En outre, en République Centrafricaine, le projet pilote de Bangui du Fonds a été un grand succès et a permis de venir en aide à 200 bénéficiaires parmi les victimes les plus vulnérables de crimes sexuels et sexospécifiques et continuent de bénéficier de notre assistance.

Le Fonds entretient également des programmes d'assistance actifs en **Ouganda et en Côte d'Ivoire**.

Enfin, j'ai le plaisir de vous faire que de nouveaux programmes sont envisagés en **Géorgie, au Kenya et au Mali**, et dans le cadre desquels des partenaires de mise en œuvre ont été sélectionnés, et dont le financement est déjà assuré, permettant ainsi un lancement prévu au **premier trimestre de l'année 2022**.

Madame la Présidente, Excellences Mesdames et Messieurs,

La mise en œuvre des programmes d'assistance constitue une partie essentielle du mandat du Fonds au profit des victimes.

Il permet la reconnaissance de préjudices subis par des victimes de manière plus large que le mandat de réparations, complétant l'empreinte judiciaire de la Cour également dans des

circonstances où des poursuites infructueuses risqueraient de laisser des victimes à l'abandon, comme **en République Centrafricaine, en Côte d'Ivoire et au Kenya.**

En outre, le Fonds cherche activement à coopérer avec les programmes de réparation nationaux dans tous les pays dans lesquels il maintient des programmes d'assistance en associant étroitement la société civile et les associations de victimes à la conception et à la mise en œuvre de ses projets.

Madame la Présidente, Excellences Mesdames et Messieurs,

Tout au long de son mandat de trois ans, ce Conseil de direction sortant a consacré un temps et une énergie sans précédent à la réforme et au renforcement de la bonne administration et des performances du Fonds.

Mon rapport sur les activités de l'année écoulée témoigne de la transition significative du Fonds au cours des dernières années.

Le Conseil de direction a, plus étroitement que jamais auparavant, offert ses directives décisives au Secrétariat à travers des réunions mensuelles ou même bimensuelles virtuelles.

Il a cherché à renforcer ses relations avec la Cour, et ce avant tout avec le Greffier, qui a été un conseiller sage et constant du Conseil et qui a pris des mesures concrètes pour soutenir la transition du Fonds en acceptant toutes nos nombreuses invitations.

Nous avons également apprécié l'évolution des relations du Fonds avec le pouvoir judiciaire, ce qui a permis de mieux comprendre le mandat et les perspectives de chacun.

Au sein du Conseil de direction, nous avons abordé notre bonne administration à l'échelle interne en adoptant, pour la première fois, une politique formelle sur les méthodes de travail du Conseil de direction du Fonds, qui concerne également les relations avec le Secrétariat.

Pour renforcer cette dynamique, le Conseil a proposé des modifications au processus d'élection afin d'assurer la rotation et le transfert de connaissances entre les différents membres du Conseil pour mieux pérenniser les acquis.

D'autres politiques et instruments importants, tels que le nouveau plan stratégique et la politique de gestion et d'investissement du Fonds, sont en cours d'élaboration et nécessiteront l'attention du nouveau Conseil de direction.

Madame la Présidente, Excellences Mesdames et Messieurs,

Concernant les perspectives futures, le Conseil a été plus que conscient des préoccupations concernant la bonne administration et la performance du Fonds au profit des victimes, telles qu'elles ont été exprimées dans le rapport du Groupe d'experts indépendants l'année dernière. Nous avons pris acte des points de vue et des idées des experts, et nous avons

travaillé avec ardeur avec les États Parties, le Greffier et le Secrétariat pour traiter ces questions puisque d'importants défis nous attendent encore.

L'intégrité de notre expertise et de nos capacités financières, juridiques et opérationnelles mérite d'être préservée à cette fin pour remplir notre mandat de justice réparatrice, tel qu'il est envisagé dans le Statut de Rome et dans notre Règlement,

Le Fonds ne peut y parvenir seul. Nous dépendons du soutien et de la coopération des États Parties, en reconnaissance de l'impératif de notre mandat de réparation, de la complexité de notre fonctionnement et de nos besoins de financement.

Il en va de même pour nos amis et collègues de la Cour. Il ne devrait pas y avoir de frontière entre nos esprits et entre nos actions et seul un véritable esprit de collaboration entre nos Institutions permettra aux victimes de faire valoir leurs droits et de satisfaire leurs besoins pour surmonter leur préjudice et retrouver leur dignité.

Permettez-moi avant de terminer, d'exprimer mon émotion mais aussi ma gratitude en quittant cet espace où j'ai eu tout le soutien et l'admiration de beaucoup d'entre vous .

Merci à vous tous et toutes pour m'avoir exprimée votre sympathie et souhait de bonheur dans le futur.

Je reste disponible pour soutenir les victimes dans une justice internationale au service de la Paix .

Je vous remercie.